



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

Ay/**HANDELSABTEILUNG**

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCE

Lo.- Kol. 865.0.

Colombie - Protection de la
propriété intellectuelle
(produits pharmaceutiques)

ad s.B.34.814.Col.0.- UL/rw

BERN, le 26 septembre 1963.

Division des Affaires politiques
du Département politique fédéral

à Bogota, 2. v. P. Di. 11. 11. 63

Bern	CD	UL					
Datum	PO	215	289				3/2
Visa	269	25	42				27/1
EPO			28.9.63			17	
<i>s.B.34.814.Col.0.</i>							

separat. wohn. cr.

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous nous référons à la correspondance échangée, concernant l'objet mentionné en marge, ainsi qu'à notre conversation téléphonique de ce matin avec M. Probst.

Comme convenu, M. Winter, Directeur de Hoffmann-La Roche a pris contact avec nous au nom d'Interpharma pour savoir s'il serait possible de mettre au service de la cause pharmaceutique le crédit bancaire de 25 millions de francs actuellement en négociations. Nous lui avons exposé les raisons pour lesquelles il ne paraît guère possible d'établir un lien étroit entre ces deux affaires, dont l'importance est d'ailleurs sans commune mesure (le crédit ne présente pas d'avantages spéciaux pour la Colombie; ses conditions sont plutôt en deçà de celles appliquées actuellement pour les biens d'équipement importants; forte activité de la balance des paiements en notre faveur etc.). En revanche, nous sommes tombés d'accord que l'Ambassade de Suisse à Bogota pourrait - quand l'atmosphère se serait améliorée au point de permettre une action de sa part dans l'affaire des brevets, vraisemblablement en collaboration avec les représentants d'autres pays touchés - utiliser l'argument du crédit comme élément de good will pour essayer d'agir avec plus de succès. Il appartiendra à l'Ambassade d'apprécier quand, comment et dans quelle mesure elle pourra le faire, au besoin après nouvelle consultation de votre Division et de la nôtre. Par contre, il ne paraît pas opportun de remettre en cause la conclusion de l'arrangement de crédit ou de la retarder à cette fin.

Nous envoyons copie de la présente lettre à l'Ambassade de Suisse à Bogota, pour information.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre haute considération.

Division du Commerce

Jo. Weber

